

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par
Mme Mirallès

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« prénoms »

le mot :

« prénom ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de rendre la notification, qui rappelle le en l'état du texte n'incombe qu'aux seuls utilisateurs, la plus simple possible et de la favoriser, le présent amendement supprime la nécessité pour les personnes physiques d'avoir à préciser plusieurs prénoms